

# FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
C. P. 242  
Montréal (Québec) H4Z 1E9  
Canada

T +1 514 397 7400  
+1 800 361 6266  
F +1 514 397 7600  
[fasken.com](http://fasken.com)

Le 14 février 2022

**André Turmel**  
Direct +1 514 397 5141  
[aturlmel@fasken.com](mailto:aturlmel@fasken.com)

## PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Planification de l'audience de l'Association québécoise du propane (l'« AQP »)**  
**DEMANDE RELATIVE AUX MESURES DE SOUTIEN À LA**  
**DÉCARBONATION DU CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS**  
**Dossier : R-4169-2021 – Phase 1**

Chère consœur,

Faisant suite à votre correspondance du 2 février 2022, l'AQP soumet les informations suivantes relatives à la planification de l'audience prévue du 21 au 25 février 2022 pour le dossier mentionné en objet :

- le temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve : 60 minutes;
- la liste des témoins : Monsieur Raymond Gouron, directeur général de l'AQP, et monsieur Pierre Ducharme, président de Marcon-Miratech et analyste pour l'AQP dans le cadre du présent dossier;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins des Demanderesses et des intervenants, ainsi que la répartition de ce temps entre les participants : Entre 45 et 60 minutes;
- le temps prévu pour la plaidoirie : 30 minutes.

Quant à la présentation de la preuve de l'AQP, il est à noter qu'à la suite du changement de date pour la présente audience, l'intervenante a certaines contraintes à soumettre.

Ainsi, l'AQP demande respectueusement à la Régie de l'énergie de pouvoir présenter sa preuve le mercredi 23 février en matinée, si possible. Autrement, les représentants de l'AQP peuvent procéder en après-midi cette même journée.

L'AQP se réserve la possibilité d'interroger brièvement les autres intervenants en fonction de la preuve présentée à l'audience, le cas échéant.



# FASKEN

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Turmel', written in a cursive style.

André Turmel

AT/ld

